

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

624^e assemblée
Version officielle publique

7 février 2023

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 7 février 2023, à compter de 18 h au AR-20.

Membres présents : Mesdames Lisha Ao (à distance), Francine Bélair, Véronique Boisvert (arrivée à 18h 03), Lucie Chiasson, Alexandra Claveau (arrivée à 18 h 10), Laurence Demers, Christine Dufour, Chantal Lachance, Julie Lapointe, et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Jean-Claude Lecompte et Marc Rémillard

Membres absents : Madame Ndiallo Aw Badji et messieurs Émile Laferrière et Vincent Veilleux

Sièges vacants : Représentant(e) d'un Centre de service scolaire du territoire, représentant d'une entreprises de la région en lien avec les programmes techniques et représentant des étudiant(e)s issu d'un programme préuniversitaire

Invités : Mesdames Maryse Lafrance, Marie-Claude Larrivée (à distance), Amélie Mercier et messieurs Alain Aubé (à distance), Francis Bernard (à distance), Étienne Leduc, Sylvain Legoux (à distance), Fodé-Moussa Keita, Benoit Sauvé (à distance), Jonathan Scott et Éric Tessier (à distance)

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 01, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

M Besner souligne, d'entrée de jeu, la semaine des enseignantes et des enseignants qui se déroule en ce moment et les remercie de leur implication. De plus, il informe les membres de l'arrivée de la nouveau-née de Mme Demers, Julia, née le 11 décembre. Les membres la félicitent.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-624.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Plan stratégique 2023-2028
 - 2.1. Ateliers de réflexions stratégiques (enjeux stratégiques, vision et stratégies)

3. Adoption du procès-verbal de la 623e assemblée régulière
4. Affaires découlant des procès-verbaux
5. Correspondance
6. Dépôt des procès-verbaux de la 952^e réunion ordinaire, de la 953^e réunion extraordinaire et de la 954^e réunion extraordinaire du comité exécutif
7. Dépôt des procès-verbaux des 3^e et 4^e réunions régulières de la commission des études
8. Nomination au poste de gestionnaire administratif (registrariat) à la Direction des études
9. Démarche d'élaboration de programmes au collégial
10. Projet de cahier de programme
 - 10.1. Techniques d'éducation spécialisée
 - 10.2. Techniques d'éducation à l'enfance
 - 10.3. Sciences humaines
11. Cahier des matrices de cours
12. Calendrier scolaire 2023-2024
13. Sanction des études AEC et DEC
14. Bilan du Plan stratégique 2020-2022
 - 14.1. Avis : ACCQ Lettre du secrétaire de l'Association des cadres des collèges du Québec au Cégep de Valleyfield Etienne Leduc – Bilan du Plan stratégique 2020-2022 du Cégep de Valleyfield
15. Révision budgétaire 2022-2023
16. Formation de comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels
 - 16.1. Formation du comité de sélection pour les appels d'offres/services d'ingénierie/transformation du G-300
 - 16.2. Services d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement du Cégep
17. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique
18. Points d'information
 - 18.1. du président
 - 18.2. de la Direction générale
 - 18.2.1. Suivis divers
 - 18.2.2. Le Phare, édition décembre 2022
 - 18.2.3. Revue de presse
 - 18.2.4. Reportage au Cégep de Valleyfield : Accueil des infirmières et infirmiers d'Afrique
 - 18.2.5. Déjeuner-conférence : Louis Garneau et Cégep de Valleyfield
 - 18.3. de la Direction des études
19. Date et heure de la prochaine assemblée : 28 mars 2023 à 18 h 30
20. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Plan stratégique 2023-2028

M. Marc Rémillard, directeur général, introduit l'atelier et informe les membres que les directeurs se joindront après l'atelier portant sur le Plan stratégique. De plus, il précise que la consultante qui accompagne le Cégep dans le cadre de cette démarche, Mme Marie-Claude Larrivée, est à distance pour animer le prochain exercice de groupe.

2.1 Ateliers de réflexions stratégiques (enjeux stratégiques, vision et stratégies)

Mme Marie-Claude Larrivée anime l'atelier qui porte sur les enjeux stratégiques, la vision d'avenir et les stratégies à prévoir dans le prochain plan stratégique 2023-2028. La prise de note est effectuée directement dans le document de travail de l'atelier.

3 Adoption du procès-verbal de la 623^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Francine Bélair

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 623^e ASSEMBLÉE SOIT
adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 Affaires découlant du procès-verbal

Ref.CA.620.8

M. Rémillard informe les membres que les travaux de construction de la phase deux de la résidence étudiante cheminent bien. Il y aura toutefois des délais entourant l'ouverture de la résidence; l'ouverture est davantage visée pour janvier 2024. Quant aux enjeux de stationnement, des discussions sont en cours avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour régler le dossier.

Ref.CA.629.12

M. Rémillard informe les membres qu'à la suite de l'autorisation de la hausse des droits de toute autre nature exigibles des étudiants lors de l'assemblée du 29 novembre, l'annexe a aussi été adoptée par le comité exécutif lors de la réunion du 24 janvier 2023.

5 Correspondance

5.1 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – modifications au Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année 2022-2023

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.2 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Aide financière pour le projet de résidence

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.3 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Subvention contributive pour associée aux divers baux de location pour les années scolaires 2022-2023 à 2026-2027

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

A-624.3

5.4 MES Lettre de la sous-ministre de l'Enseignement supérieur Paule De Blois – Plan d'intervention

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.5 MES Lettre du sous-ministre adjoint à l'accessibilité aux études, aux infrastructures et aux ressources informationnelles Sylvain Périgny – Approbation des projets en cybersécurité

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

6 Dépôt des procès-verbaux de la 952^e réunion ordinaire, de la 953^e réunion extraordinaire et de la 954^e réunion extraordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

7 Dépôt des procès-verbaux des 3^e et 4^e réunions régulières de la commission des études du 16 novembre et 14 décembre 2022

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

8 Nomination au poste de gestionnaire administratif (registrariat) à la Direction des études

Le 8 août 2022, Madame Catou Villard quittait son poste de gestionnaire administratif (registrariat) à la Direction des études après avoir appliqué et accepté un remplacement comme conseillère pédagogique à la Direction de la formation continue.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de pourvoir le poste de gestionnaire administratif (registrariat). Le comité était formé des membres suivants :

- Marc Rémillard, directeur général;
- Francine Bélair, directrice des études;
- Francis Bernard, directeur des ressources humaines;
- Martin Nantel-Valiquette, adjoint à la Direction des études et supérieur immédiat;
- Étienne Leduc, adjoint à la Direction des études et représentant désigné du comité local des cadres.

Le comité de sélection s'est également adjoint la présence de Mme Manon Barbeau, consultante chez Collecto, à titre d'observatrice. Mme Barbeau a occupé la fonction de registraire pendant de nombreuses années au sein d'une institution d'enseignement collégial et occupe depuis le 8 août 2022, l'intérim au poste de gestionnaire administratif (registrariat) à la Direction des études.

Un premier affichage a eu lieu du 23 juin au 5 août 2022, mais n'a pas été concluant. Un second affichage a eu lieu du 12 septembre au 10 octobre 2022. Mais, malheureusement, aucune candidature ne fut retenue à la suite de ce deuxième processus de sélection. C'est à la suite de la réception d'une candidature spontanée que le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Anne-Marie Ouellette

après analyse des résultats à l'entrevue et aux tests. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détentrices d'un diplôme d'études collégiales en technologie de médecine nucléaire du Cégep d'Ahuntsic et en techniques de bureautique du Cégep André-Laurendeau, Mme Ouellette terminera sous peu sa formation universitaire au baccalauréat en administration des affaires de l'Université TÉLUQ. Elle est à l'emploi du Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands depuis 2017 où elle a occupé notamment les fonctions de secrétaire d'école et d'agente de bureau. Depuis 2019, elle occupe le poste de technicienne en administration au dossier enseignant.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de Mme Anne-Marie Ouellette pour occuper le poste à temps complet de gestionnaire administratif (registrariat) au Cégep de Valleyfield.

La date d'entrée en fonction sera effective le 13 février 2023.

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
et appuyé par Mme Christine Dufour

A-624.8

DE NOMMER MME ANNE-MARIE OUELLETTE AU POSTE de gestionnaire administratif (registrariat) au service de l'organisation scolaire à la Direction des études, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 13 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 Démarche d'élaboration de programmes au collégial

Mme Francine Bélair, directrice des études, présente un PowerPoint, accompagné par le directeur adjoint aux études, Étienne Leduc, ainsi que Maryse Lafrance, coordonnatrice du programme Techniques d'éducation à l'enfance, Jonathan Scott, coordonnateur du programme Sciences humaines et Fodé-Moussa Keita, enseignant au programme Sciences humaines. En introduction, Mme Bélair explique le contexte dans lequel s'inscrit la démarche d'élaboration de programme au sein du réseau collégial.

10 Projet de cahier de programme

Chaque représentant des programmes est invité à présenter ses travaux. M. Leduc représente le programme Techniques d'éducation spécialisée en l'absence de son représentant.

10.1 Techniques d'éducation spécialisée

C'est en 1997 que le Cégep de Valleyfield a obtenu l'autorisation de la part du ministère de l'Éducation d'offrir le DEC en Techniques d'éducation spécialisée.

Le programme a accueilli sa première cohorte de 27 étudiant(e)s en septembre 1998.

En 2000, le ministère de l'Éducation a autorisé le Cégep à offrir une nouvelle version du programme Techniques d'éducation spécialisée qui était rédigé, cette fois, selon l'approche par compétences. Ce programme était destiné à une application facultative en 2000-2001 et obligatoire en 2001-2002. Le Cégep accueillait une première cohorte d'étudiant(e)s dans le programme renouvelé à l'automne 2001.

À la demande du ministère de l'Éducation, le programme a été actualisé en 2006. Par la suite, il a été révisé localement entre 2009 et 2015, puis en 2018. La dernière évaluation du programme a été produite en 2016. Le rapport d'évaluation rend compte d'un plan d'action à mettre en œuvre pour s'assurer de la cohérence et de la pertinence du programme.

Le nouveau devis ministériel 351.A1 a été reçu en décembre 2021, en vue d'une implantation facultative en 2022-2023 et d'une implantation obligatoire à l'automne 2023-2024.

Vous trouverez dans le dépôt de ce projet de programme, conformément à la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (5.1.3) en vigueur au Cégep :

- le profil de sortie du diplômé;
- le logigramme du programme;
- la nouvelle grille de cours;
- l'échéancier visant les descriptions institutionnelles des cours;
- l'échéancier de l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme;
- le plan de travail et les échéanciers des travaux menés par le comité de projet.

Considérant la recommandation favorable du comité de programme;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-624.10.1

D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME TECHNIQUES
d'éducation spécialisée (351.A1) pour une implantation dès
l'année scolaire 2023-2024 tel que proposé à la séance du
conseil d'administration du 7 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Techniques d'éducation à l'enfance

Le 25 avril 2000, le Cégep a obtenu l'autorisation d'offrir le DEC en Techniques d'éducation en service de garde (322.03) sur une base régulière, à compter de l'automne 2000. Peu de temps s'écoule entre l'implantation du programme de TESH et sa révision en objectifs et standards. L'année 2001 annonce le début du nouveau programme sous l'appellation de Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0).

Le programme offert depuis 2001 a été révisé en 2006 et en 2017. Le rapport d'évaluation du programme fait en 2017 rend compte des actions à mettre en œuvre pour assurer la cohérence du programme. Une nouvelle grille de cours a été mise en place en 2018 et l'élaboration du cahier de programme a suivi.

Le nouveau devis ministériel 322.A1 a été reçu en juin 2022, en vue d'une implantation facultative en 2023 et d'une implantation obligatoire en 2024. Le Cégep a opté pour une implantation en août 2023, considérant les besoins du milieu de travail. Le projet de programme a été développé sur une courte période avec une équipe dédiée au dossier.

Vous trouverez dans le dépôt de ce projet de programme, conformément à la Politique institutionnelle de gestion des programmes (5.1.3) en vigueur au Cégep :

- les membres du comité de projet et d'élaboration de programme;
- le profil de sortie de la personne diplômée;
- le logigramme du programme;
- la nouvelle grille de cours;
- l'échéancier visant les descriptions institutionnelles des cours;
- l'échéancier de l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme;
- le plan de travail et les échéanciers des travaux menés par le comité de projet.

Considérant la recommandation favorable du comité de programme ;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Lachance
et appuyé par Mme Dufour

A-624.10.2

D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME TECHNIQUES
d'éducation à l'enfance (322.A1) pour une implantation dès
l'année scolaire 2023-2024 tel que proposé à la séance du
conseil d'administration du 7 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Sciences humaines

Le programme d'études Sciences humaines vise à offrir à l'élève une formation équilibrée comportant une formation générale et une formation scientifique appuyée sur diverses disciplines permettant la compréhension et l'analyse de réalités humaines. Cette formation le rendra apte à poursuivre des études universitaires dans le domaine des sciences humaines, des sciences de l'éducation, des sciences de l'administration, du droit, des sciences sociales ou des sciences psychosociales.

Le premier devis ministériel fondé sur l'approche-programme est développé en 2001 (300.A0). Le ministère de l'Éducation autorise le Cégep de Valleyfield à l'offrir en 2002-2003, le programme est alors retravaillé. Le Cégep accueille une première cohorte d'étudiants dans le programme renouvelé à l'automne 2002, dans quatre profils : Administration (300.32), Individu (300.33), Société

(300.34), et Monde (300.35). Un profil sport est offert à partir de 2014, puis le profil Société est suspendu à l'automne 2016. Un cheminement particulier est développé spécifiquement pour le campus de Saint-Constant offert à partir de l'automne 2019.

En juin 2021, le Cégep de Valleyfield a reçu un nouveau devis ministériel pour le programme Sciences humaines (300.A1) en vue d'une implantation facultative en 2022 et d'une implantation obligatoire en 2023.

Vous trouverez dans le dépôt de ce projet de programme, conformément à la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (5.1.3) en vigueur au Cégep :

- le profil de sortie du diplômé;
- le logigramme du programme;
- la nouvelle grille de cours;
- l'échéancier visant les descriptions institutionnelles des cours;
- l'échéancier de l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme;
- le plan de travail et les échéanciers des travaux menés par le comité de projet.

Considérant la recommandation favorable du comité de programme;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-624.10.3

D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME SCIENCES
humaines (300.A1) pour une implantation dès l'année
scolaire 2023-2024 tel que proposé à la séance du conseil
d'administration du 7 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Cahier des matrices de cours

Chaque année, en préparation à l'admission des nouveaux étudiants à la session d'automne, la Direction des études procède à une révision des grilles de cours applicables à cette cohorte.

À cet effet, les comités de programmes et les départements ont été invités à réviser les grilles de cours. Ainsi, à la réunion de la commission des études du 14 décembre 2022, les membres ont recommandé au conseil d'administration pour fin d'adoption les grilles de cours contenues dans le cahier des matrices avec les modifications suivantes :

- Modification des grilles 180B0-2020-COM, 180B0-2020-CHI, 180A0-2020-REG et 180A0-2020-CHI;
- Cinq nouvelles grilles pour le programme Sciences humaines 300.A1 (Administration et économie, Individu et société, monde, sport et mathématiques);
- Abolition de la grille 300M0_2019-ST-CONSTANT;

- Nouvelle grille pour le programme Techniques d'éducation à l'enfance 322.A1;
- Nouvelle grille pour le programme Techniques d'éducation spécialisée 351.A1;
- Modification de préalables pour la grille 500AE_A-2018;
- Aucune modification aux cours complémentaires 2022-2024.

Considérant la révision des grilles de cours par les comités de programme;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études à sa réunion du 14 décembre 2022;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-624.11

D'ADOPTER, TEL QUE MODIFIÉ, LE CAHIER DES matrices des relations locales des objectifs/cours pour les programmes d'études 2023-2025 du secteur préuniversitaire et des programmes d'études 2023-2026 du secteur technique tel que déposé à la séance du conseil d'administration du 7 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 Calendrier scolaire

Diverses balises servent à l'élaboration du calendrier scolaire. Prioritairement, il y a le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui prescrit, à l'article 18, que « le collège doit organiser, au cours d'une année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ».

Par ailleurs, la Direction des études utilise, pour élaborer le calendrier scolaire, un document faisant état des critères à prendre en compte. En plus des critères incontournables référant au RREC et à la convention collective des enseignants, ce document établit des critères variables identifiant les préoccupations à prendre en compte dans la production du calendrier. Ces dernières concernent, entre autres, le délai requis pour les opérations de l'intersession menées par le registrariat et la nécessité de réduire au minimum les permutations de cours durant la session. Un comité issu de la commission des études est mandaté pour contribuer à l'analyse de divers scénarios.

Lors de sa réunion du 18 janvier 2023, la commission des études recommandait au conseil d'administration de retenir la version du calendrier qui est vous est soumise.

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Julie Lapointe
et appuyé par Mme Laurence Demers

A-624.12

D'ADOPTER LE CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024, tel que proposé.

13 Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 32 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- dix-sept étudiants à l'automne 2022;
- quinze étudiants à l'été 2022;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 75 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'étudiant à l'été 1999;
- deux étudiants à l'hiver 2022;
- quatre étudiants à l'été 2022;
- soixante-huit étudiants à l'automne 2022;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Alexandre Claveau

A-624.13

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 7 février 2023, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 75 étudiants finissants dont les noms figurent dans le lot suivant :
VL2023012601

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 Bilan du Plan stratégique 2020-2022

Le Plan stratégique 2020-2022 est venu à échéance en juin dernier. Dans l'ensemble, le Cégep de Valleyfield juge que ce plan a été généralement efficace et les résultats observés sont satisfaisants à plusieurs égards. Certes, le contexte sanitaire de la COVID-19 a complexifié et retardé certains livrables, mais a aussi exigé que l'ensemble des équipes fasse preuve d'une grande agilité afin d'atteindre les objectifs visés.

Quant à la mise en œuvre du plan, les moyens/actions prévus dans les plans de travail institutionnels ont assurément été bénéfiques puisque la majorité des livrables ont été atteints. Un tableau de bord, sous forme de PowerPoint, regroupe également les indicateurs de performance stratégique, les cibles correspondantes et les résultats obtenus. Il a permis de suivre la progression vers les effets visés tout au long du plan et a fait l'objet de redditions de compte plus fréquentes auprès des diverses instances du Cégep, dont le conseil d'administration. À cet effet, le tableau de bord a été déposé, à titre de bilan sommaire du Plan stratégique 2020-2022, lors de l'assemblée du conseil d'administration du 29 novembre 2022.

Le présent bilan a été élaboré par le comité pilotage du Plan stratégique, avec la contribution de l'ensemble des directions, des services et des départements d'enseignement. Il fait état de deux années fastes en termes de projets et de réalisations, et ce, en cohérence avec les orientations stratégiques du Cégep.

En effet, pour finaliser l'élaboration du bilan, plusieurs groupes ont alimenté les travaux lors des consultations menées cet automne et cet hiver, dont le Comité du Plan institutionnel de la réussite éducative, le comité de gestion, le comité consultatif du Plan stratégique élargi, l'Association des cadres des collèges du Québec locale (ACCQ), ainsi que l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield. L'ensemble du personnel a également pu entendre les faits saillants du bilan, dans le cadre de la journée institutionnelle du 17 janvier 2023, sous forme de capsule vidéo notamment. Finalement, l'ensemble de la communauté collégiale a été invitée à partager ses commentaires sur le bilan, accessible sur Omnivox.

La consultation prenait fin le 27 janvier 2023 et un seul avis a été mis par l'ACCQ. Il a été déposé, pour information, en complément au bilan.

Le bilan est présenté, pour adoption, par le directeur général, M. Marc Rémillard.

Considérant que le Plan stratégique 2020-2022 est venu à échéance en juin 2022 et que les résultats observés sont satisfaisants à plusieurs égards, malgré le contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19;

Considérant que le présent bilan tient compte des commentaires et avis reçus durant les consultations internes qui se sont terminées le 27 janvier 2022;

Considérant que les membres du conseil d'administration ont pu suivre l'état des travaux tout au long du Plan stratégique 2020-2022, par le biais du tableau de bord des indicateurs et des cibles ainsi que par les divers plans de travail institutionnel;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par M Jean-François Bolduc

A-624.14

D'ADOPTER TEL QUE DÉPOSÉ LE BILAN DU PLAN
stratégique 2020-2022 en date du 7 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.1 Avis : ACCQ Lettre du secrétaire de l'Association des cadres des collèges du Québec au Cégep de Valleyfield Etienne Leduc – Bilan du Plan stratégique 2020-2022 du Cégep de Valleyfield

M. Rémillard informe les membres de la correspondance reçue de la part de l'Association des cadres des collèges du Québec du Cégep de Valleyfield.

15 Révision budgétaire 2022-2023

Afin d'assurer un suivi rigoureux des budgets, il est opportun à la mi-année financière, d'effectuer un exercice de révision budgétaire et d'en saisir les instances.

1) Au regard du budget de fonctionnement (fonds 1) : (voir document du CA du 14 juin 2022 déposé aux membres).

En juin 2022, le budget de fonctionnement adopté prévoyait des revenus de 39 010 381 \$, des dépenses de 39 010 381 \$, statuant sur un budget équilibré pour l'année 2022-2023.

Avec le soutien des responsables budgétaires, les prévisions de dépenses et de revenus ont été établies jusqu'au 30 juin prochain. Il appert que nous prévoyons maintenant des revenus de 40 449 381 \$, des dépenses de 40 316 381 \$ pour un excédent budgétaire de 133 000 \$. Vous trouverez, en pièce jointe, le document d'analyse contenant le détail des écarts budgétaires par catégories.

2) Au regard du budget d'investissements (fonds 2), les revenus des allocations normalisés totalisent 4 031 251\$ pour l'année 2022-2023 :

- L'allocation pour le Mobilier-Appareillage-Outillage-Bibliothèque (MAOB) de 1 003 700 \$ devrait être dépensée comme prévu.
- À ce jour, des dépenses de 563 000 \$ liées au Plan d'Action Numérique (PAN) ont été faites. Le solde cumulé de 659 000 \$ devrait être utilisé ultérieurement dans le cadre de notre plan de transformation numérique.
- Pour le parc immobilier, l'allocation totale de 2 650 300 \$ liée à la réfection, à la transformation et à la résorption du maintien d'actifs du bâtiment est complètement engagée.

Considérant que le Cégep a adopté en juin 2022 un budget de fonctionnement comprenant des revenus 39 010 381 \$ et a adopté en mai 2022 un budget d'investissements comprenant des autorisations de dépenses de 4 333 207 \$;

Considérant l'exercice de révision budgétaire effectué par les différents services et des directions;

Considérant que le comité exécutif a pris acte de la situation financière du Cégep pour l'exercice 2022-2023 lors de sa séance du 24 janvier dernier.

Il est proposé par Mme Laurence Demers
et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-624.15.1

DE PRENDRE ACTE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU
Cégep pour l'exercice 2022-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16 Formation de comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels

À 21 h 07,

Il est proposé par M. Marc Rémillard
et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-624.16

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
siège à huis clos, en présence de Mmes Geneviève
Boileau, Amélie Mercier et de M. Sylvain Legoux, pour la
nomination des trois membres du comité de sélection pour
les appels d'offres/services d'ingénierie/transformation du
G-300 et pour la nomination des trois membres du comité
de sélection pour les appels d'offres de services
d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement du
Cégep.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.1 Formation du comité de sélection pour les appels d'offres/services
d'ingénierie/transformation du G-300

Dans le cadre du projet de transformation des chambres de résidence de l'étage G-300 en locaux pédagogiques, le Cégep doit procéder par appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction. Pour les services d'architecture, un contrat de gré à gré a été conclu dans le respect de la Loi sur les contrats des organismes publics et les règlements et directives qui en découlent.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de service des organismes publics, l'analyse des soumissions sera effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat sera octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection doit être formé pour analyser les soumissions. Ce comité doit être composé d'au moins trois membres, dont un provient de l'externe à l'organisation et d'un secrétaire de comité de sélection.

La composition du comité de sélection sera présentée lors de la rencontre du conseil d'administration.

Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel. Le conseil siégera alors à huis clos pour traiter ce point.

Cependant, le secrétaire du comité de sélection se doit d'être désigné officiellement par le conseil. Il est donc recommandé de nommer madame Sophie Gamache, gestionnaire administrative à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement à titre de secrétaire du comité de sélection pour le choix d'une firme d'ingénieurs à la suite de l'appel d'offres public.

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics et les règlements et les directives qui en découlent;

Considérant la volonté du Cégep d'aller de l'avant avec la transformation en classes de l'étage G-300;

Considérant la subvention reçue du MES de plus de 2 500 000 \$ qui couvrira 50 % du coût des travaux;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé de trois membres et d'un secrétaire de comité dûment autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel, mais que le secrétaire du comité doit être officiellement nommé;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-624.16.1

DE NOMMER MADAME SOPHIE GAMACHE, GESTIONNAIRE administrative au service de l'approvisionnement, à titre de secrétaire de comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour le choix d'une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction dans le cadre des travaux de transformation du G-300.

ET

DE DÉLÉGUER LE POUVOIR DE NOMMER DES REMPLAÇANTS au besoin à monsieur Marc Rémillard, directeur général

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 Services d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement du Cégep

Dans le cadre du projet de construction de l'agrandissement du Cégep afin de réaménager les laboratoires du programme Techniques de génie mécanique et d'aménager les laboratoires du nouveau programme Technologie du génie civil, le Cégep doit procéder par appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme d'ingénieurs et d'une firme d'architectes pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de service des organismes publics, l'analyse des soumissions sera effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat sera octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour

services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs et par le Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection doit être formé pour analyser les soumissions. Ce comité doit être composé d'au moins trois membres, dont un provient de l'externe à l'organisation et d'un secrétaire de comité de sélection pour traiter ce point.

La composition du comité de sélection sera présentée lors de la rencontre du conseil d'administration.

Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel. Le conseil siégera alors à huis clos.

Cependant, le secrétaire du comité de sélection se doit d'être désigné officiellement par le conseil. Il est donc recommandé de nommer madame Sophie Gamache, gestionnaire administrative à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement à titre de secrétaire du comité de sélection pour le choix d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs à la suite des appels d'offres publics.

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics et les règlements et les directives qui en découlent;

Considérant la volonté du Cégep d'aller de l'avant avec la construction d'un agrandissement pour répondre aux besoins de deux de ses programmes;

Considérant que le Cégep a reçu du MES une première subvention de plus de 1 300 000 \$ pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet d'agrandissement;

Considérant qu'afin d'obtenir le financement complet du MES pour la réalisation du projet, le Cégep doit présenter des plans et devis terminés à 45 % ainsi qu'une évaluation juste des coûts;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé de trois membres et d'un secrétaire de comité dûment autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel, mais que le secrétaire du comité doit être officiellement nommé;

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
et appuyé par Mme Laurence Demers

A-624.16.2

DE NOMMER MADAME SOPHIE GAMACHE, GESTIONNAIRE administrative au service de l'approvisionnement, à titre de secrétaire de comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour le choix d'une firme d'ingénieurs et d'une firme d'architectes pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet d'agrandissement du Cégep.

ET

DE DÉLÉGUER LE POUVOIR DE NOMMER DES REMPLAÇANTS au besoin à monsieur Marc Rémillard, directeur général.

À 21 h 12

Il est proposé par M. Marc Rémillard
et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-624.16.3

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique

Vous trouverez ci-joint la déclaration des intérêts qui doit être complétée tous les ans par les membres du conseil d'administration et remise à la Direction générale.

La déclaration doit être complétée d'ici la prochaine rencontre du conseil d'administration qui aura lieu le 28 mars 2023.

18 Points d'informations...

18.1 du Président

Merci pour la participation au souper de NOËL. On va reprendre le sondage en prévision du prochain comité gouvernance qui aura lieu en février.

18.2 de la Direction générale

18.2.1 Suivis divers

M. Rémillard présente quelques points saillants. Événement du 14 mars au Château Vaudreuil. Rappel de la belle visibilité avec TVA. Il précise que les résultats du dernier examen de l'OIIQ seront communiqués, ils l'ont déjà été à certains moments.

18.2.2 Le Phare, édition décembre 2022

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance du journal Le Phare.

18.2.3 Revue de presse

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la dernière revue de presse.

18.2.4 Reportage au Cégep de Valleyfield : Accueil des infirmières et infirmiers provenant d'Afrique

M. Rémillard projette le reportage réalisé par TVA et LCN au sujet de l'activité d'accueil et d'intégration réalisée par la Direction de la formation continue le 3 février dernier. Le journaliste est venu à la rencontre d'infirmiers et d'infirmières diplômés provenant d'Afrique participant à une nouvelle attestation d'études collégiales offertes dans

certaines Cégeps, dont le nôtre. Ces nouveaux arrivants sont venus parfaire leurs connaissances pour leur permettre ensuite de pratiquer leur profession au sein du CISSS de la Montérégie-Ouest et ainsi aider à atténuer la pénurie de main-d'œuvre.

18.2.5 Déjeuner-conférence : Louis Garneau et Cégep de Valleyfield

M. Rémillard invite les membres du conseil d'administration à se joindre à cet événement, organisé en collaboration avec le Cégep et la Chambre de commerce et d'Industrie Vaudreuil-Soulanges. L'événement se tiendra le 14 mars au Château Vaudreuil et a pour objectif de présenter notre offre de formation aux gens d'affaires de la région. Le cycliste et réputé homme d'affaires, Louis Garneau, tiendra également une conférence.

18.3 de la Direction des études

Mme Bélair présente un PowerPoint résumant les démarches réalisées avec le département de Techniques de génie mécanique ainsi que le Service des ressources matérielles, pour accueillir de nouveaux équipements au sein de leurs locaux. Ces démarches imposantes permettent aux étudiants et aux enseignants de bénéficier d'appareils plus modernes et adéquats. Une visibilité médiatique pourra être assurée prochainement sur ce sujet.

19 Date et heure de la prochaine assemblée : 28 mars 2023

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 28 mars 2023.

20 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-624.20

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 21 h 25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Éric Besner
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée